ANNUAL REPORT 2000 – 2001

Law Commission
of Canada

Engaging Canadians
103-06205/
Law Commission
of Canada

Canada

© Minister of Public Works and Government Services Canada 2001
ISBN Number: 0-662-65708-X
Catalogue Number: JL1-1/2001

Law Commission of Canada
www.lcc.gc.ca

Nathalie Des Rosiers
(September 2000 – March 2001)
President
Montréal, Quebec

Roderick A. Macdonald
(April – June 2000)
Past president
Montréal, Quebec

Gwen M. Boniface
Commissioner
Orillia, Ontario

Alan G. Buchanan
Commissioner
Belfast, Prince Edward Island

Stephen Owen, Q.C.
(April – October 2000)
Commissioner
Victoria, British Columbia

The mission of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

President's Message

This year marks the Law Commission of Canada's fourth year of existence. It was a year to reaffirm and strengthen the Commission's original choices with respect to its orientation and methodology and to further the approach adopted at its inception:

- an approach that emphasizes understanding the reality of how the law is lived by Canadians and the impact of law on their lives;
- an approach that seeks to question some of the fundamental assumptions about law; and
- an approach that engages citizens in the process of understanding and renewing the law.

The commitment to engaging citizens in our work has been central to our activities during 2000–2001. All citizens deserve to be heard on questions of law reform; the challenge for the Commission is to ensure that its work and its approach are accessible — physically, intellectually and culturally. This annual report details ways in which we have fulfilled this commitment. We will continue our efforts in that spirit in the years to come.

Engaging Canadians in the renewal and reform of the law requires more than sporadic consultations. It requires a genuine willingness to stimulate debate about the law among Canadians and to listen carefully to their views. Canadians experience the impact of the law on their personal relationships, their communities and their society. They have something to say about the role of law, its positive features and its less positive impacts. Engaging them in the renewal of the law means that we must create opportunities to listen to their stories and opinions and reflect on such insights.

Above all, engaging Canadians in the renewal of the law means working in a spirit of openness, responsiveness and honest reflection on the role of the law. That philosophy will continue to animate the Commission's work.

Nathalie Des Rosiers
President

Engaging Canadians in the Renewal of the Law

The high level of scepticism in Canada with respect to traditional institutions such as the law poses special challenges to law reform. While Canadians respect the law, they appear to have a sense that it is disconnected from their daily lives and from the problems they see in society.

Canadians' sense of disaffection with the law has become apparent to the Law Commission of Canada in its ongoing consultations with Canadians. The Commission finds that many Canadians feel a sense of disengagement from the law, as if real life is outside the narrow scope of the law. Indeed, the law is more often seen as an impediment to an improved quality of life, rather than contributing to it.

CITIZENS AT THE CENTRE

That perception is in striking contrast with the view that citizens are, in fact, at the very centre of the law. Law is based on human relationships. Our interactions make up the fabric of society and laws are formulated to facilitate these relationships, at the personal, social, economic and governance levels.

Citizens are also key because they change the law every day when they adapt these rules to their day-to-day lives. This "living law" serves — or should serve — as the basis for the reform and renewal of our formal laws.

Law reform is thus a circular process. Formal laws based on the relationships that we engage in are modified in our daily use. This living law in turn leads to changes in the formal law, to reform and renewal, and the cycle continues.

Role of the Law Commission of Canada

The Commission may be an intermediary in this process. It serves as a mechanism to engage Canadians in their rightful place in the reform and renewal of the law and to enrich public

debate by presenting a range of possibilities for change. Its purpose is to help Canadians better understand the role that law plays in their lives and to encourage them to get involved in changing the law to meet their needs and values.

Accomplishments

The Commission continues to expand its efforts to be a visible and active intermediary for Canadians. In addition to publishing research papers and organizing discussion groups, conferences and meetings, it has also taken advantage of new ways to reach out to Canadians.

"Those who reform the law in Canada are, above all, the public. They renew the law by living it."

LAW COMMISSION OF CANADA
FIRST ANNUAL REPORT

The Commission's Web site was redesigned this year to feature more resources and links and to allow for more interaction via comments boards, a webcast and discussion groups. Canadians can e-mail comments on discussion papers and other publications, view a clip from the Commission's video on restorative justice and order the video as well.

For example, the Commission hosted an interactive Web discussion or webcast on close personal adult relationships. Well-known journalist Francine Pelletier moderated a panel of experts on tax and family law and pensions. The webcast technology allowed the Internet audience to e-mail their comments for incorporation into the webcast in real time. More than 500 Canadians logged onto the webcast, in addition to the hundreds of Canadians who commented on the discussion paper on the issue.

In recognition of the importance of the media as a channel for improved understanding of the law, the Commission established the **Justicia Awards for Excellence in Journalism** in partnership with the Canadian Bar Association and the federal Department of Justice. These awards encourage the media to increase awareness among the Canadian public of fundamental legal issues by recognizing outstanding journalism about the Canadian justice system and the roles played by institutions and participants in the legal system.

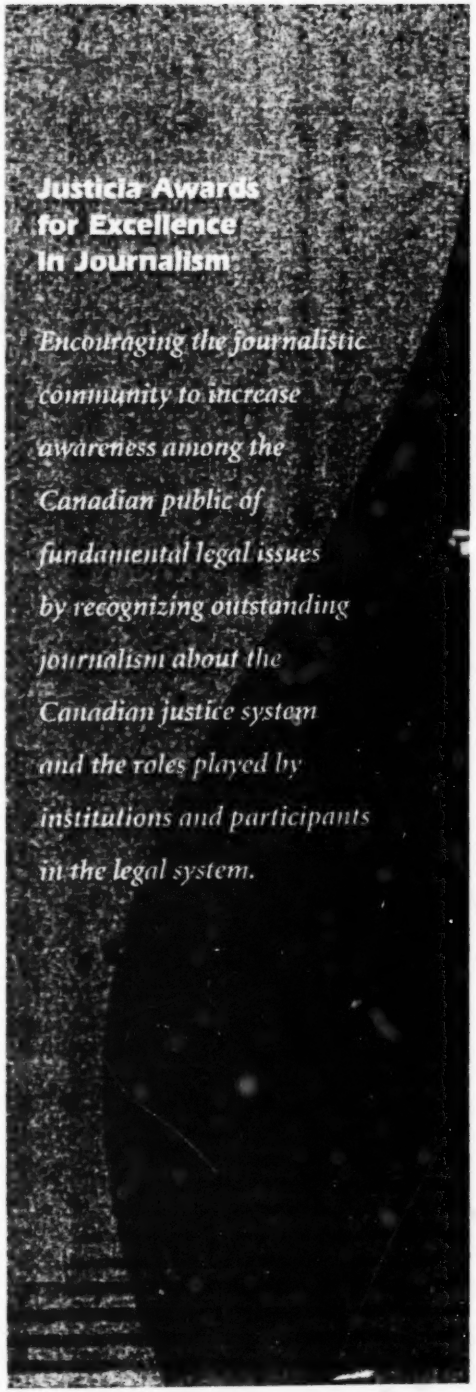

Speaking Truth to Power: A Treaty Forum

This publication is a compilation of the papers and deliberations of a forum co-sponsored by the Law Commission of Canada and the B.C. Treaty Commission. The purpose of the forum was to explore new paths towards the successful conclusion of treaties between First Nations and other levels of government. The papers were published to help raise public understanding of the significance and complexities of the treaty process, as well as the differing perspectives and expectations various parties bring to the process.

The inaugural winners, presented at the August 2000 Annual Conference of the Canadian Bar Association, were the Halifax *Herald* for "Who's Killing Who," a 10-part series exploring how homicides are investigated and prosecuted, and *Le Point* of Société Radio Canada (the French-language CBC network) for "Les murs de la maison plutôt que les barreaux de la prison," a study of conditional sentences in Québec that do not involve incarceration.

Publishing research and discussion papers — and taking an active role in disseminating ideas to interested groups and individuals — remains one of the Commission's most important outreach activities. Its recent study, *The Governance of Health Research Involving Human Subjects*, examined the moral and legal complexities of health research involving human subjects. This important study revealed substantial gaps between the ideals expressed in policies — intended to protect participants and provide social benefits — and the actual arrangements for accountability, effectiveness and other criteria of good governance.

Reaching Out to Canadians in Their Personal Lives

CLOSE PERSONAL ADULT RELATIONSHIPS

The Commission has been studying how Canadian law addresses close personal relationships between adults, the objectives behind those laws and whether the law's approach requires an overhaul.

Many laws in Canada confer benefits or impose responsibilities and obligations on people based on certain assumptions. In particular, the law has chosen marriage — and more recently, common-law partnerships — as the way to define close, caring relationships. Laws and policies have been implemented based on these marriage-type partnerships, whether or not their main purpose actually is to support spousal relationships.

Today, adult relationships and family patterns are more diverse than they were when many of our laws were developed. As a result, laws do not always reflect contemporary needs and values or reflect the wide range of relationships we find meaningful today.

Is it still appropriate to use spousal relationships and other traditional family groupings — parents, relatives and so forth — as the main legal basis to deliver benefits or to assign responsibilities toward other adults, or should we look to different concepts to ensure that a wider variety of relationships are taken into account? Should the state play a role in supporting the relationships that people form? How can it better play this role? The Commission is pursuing these and other questions.

"I often ask myself why the person to whom custody of the children is granted after a divorce is penalized when he or she forms a new couple. After I began living with a new partner, my family allowance, child tax credits, etc., were cut off, even reclaimed. Even my tax rate changed, although my income remained the same. It is apparently assumed that the new common-law partner assumes the responsibility to support the children born from the previous union. However, I can say that for many of us, that is not the case."

FROM THE COMMISSION'S WEB-BASED COMMENTS BOARD

"Should unpaid caregiving leave be available to employees to care for loved ones who are not relatives? If so, should unemployment benefits or some other supplement for lost income also be available in this situation?"

SCENARIO DISCUSSION QUESTION

"Benefits should be granted according to individual need. Presumed dependency and duty to support, based on a predetermined and specified relationship which is sanctified by law, should not be part of the equation."

FROM THE COMMISSION'S WEB-BASED COMMENTS BOARD

Accomplishments

The Commission released a discussion paper on this issue in the spring of 2000. It worked to ensure wide distribution of the paper and organized a number of activities to solicit input and feedback from Canadians across the country.

The Commission developed a series of scenarios and questions for discussion to demonstrate the range of relationships and how they are affected by the law. Scenarios about different kinds of relationships people form were written as stories to bring the issues to life and illustrate the significance of the questions. The scenarios helped foster interest and understanding and provoked thought, discussion and feedback from Canadians on situations in which the law creates questionable advantages or disadvantages for adults who share close personal relationships.

The Commission made extensive use of the Internet to reach out to Canadians on this subject. Background information and resources were posted on the Web site, with links to other relevant sites. Throughout the consultation period from June 2000 to the end of January 2001, an

interactive Comments Board displayed — with permission of the authors — a cross-section of the insights that Canadians shared with the Commission. As previously mentioned, more than 500 Canadians joined the one-hour interactive webcast on the issue via their personal computers.

The Commission was grateful for the wide range of thoughtful input it received from dozens of organizations, as well as from hundreds of individual Canadians whose unique insights on the law they live were a valuable resource.

"In order for various forms of supportive relationships to receive government recognition, benefits and status, it is not necessary to demolish the unique position of marriage in our society. New policy can be designed to develop a 'win/win' situation for all relationships."

FROM THE COMMISSION'S WEB-BASED COMMENTS BOARD

Reaching Out to Canadians in Their Communities

RESTORATIVE JUSTICE

The limitations of Canada's justice system in responding to conflict have long been recognized. The civil court experience — for those Canadians who can access the courts — can leave all parties feeling dissatisfied and disenfranchised. The same can be said of the criminal court experience: victims often feel detached from the process and offenders are not always held responsible for the concrete consequences of their behaviour.

The Commission has been exploring restorative justice as an alternative to how criminal justice can be delivered. It is also examining the potential for extension of restorative justice principles to other fields of law, such as family law, labour law and commercial law.

The starting point of restorative justice is the idea that conflicts that find their way into the criminal justice system are not only, or even primarily, transgressions against the state; rather, they represent the rupture of relationships between two or more people. Accordingly, restorative justice focuses on the physical, economic, emotional, psychological and spiritual elements of conflict.

Restorative justice programs attempt to repair the harm done by crime. This attempt goes beyond simple reparations to victims and involves a healing or therapeutic process for all parties, including offenders and the community. This attempt at social transformation is the strength of restorative justice programs but, as the Commission's research shows, these programs are not without their own limitations.

For example, sensitivity to victims' needs and concerns is a key feature of restorative justice principles, but, in practice, victims can feel forced into the process and can sometimes feel as if the

offender's needs are placed first. In particular, some women who were victims of domestic violence have expressed concerns related to the clearly inappropriate goal of "restoring" a relationship that has been marked by abuse or power imbalances.

The Commission will continue to explore the potential of restorative justice as a creative opportunity to improve the lives of all those who have been affected by conflicts leading to crimes.

"The goal of social policy cannot be simply to eliminate conflict — an impossible task. It is, rather, to capitalize on the transformative potential of conflict, to use conflict as a springboard for moving towards a more just society."

DISCUSSION PAPER: FROM RESTORATIVE JUSTICE TO TRANSFORMATIVE JUSTICE

Accomplishments

In 1999, the Commission invited input and feedback from Canadians on its discussion paper on restorative justice. This year, in addition to participating in a number of conferences and events on restorative justice, it sponsored two community forums on the topic — one in Charlottetown and one in Ottawa.

The **Community Forum on Justice** held in Charlottetown was part of a larger event called "Conference 2000: Communities Challenging Violence." The forum attracted more than 100 participants from the community and featured a panel of eight people from diverse backgrounds who talked about their experiences with the criminal justice system and their perspectives on the potential of restorative justice for building stronger communities.

The Ottawa forum also drew more than 100 participants. It featured Nils Christie, Professor of Criminology at the University of Oslo and internationally renowned expert on restorative justice, and James Scott, Program Coordinator of the Collaborative Justice Project in Ottawa.

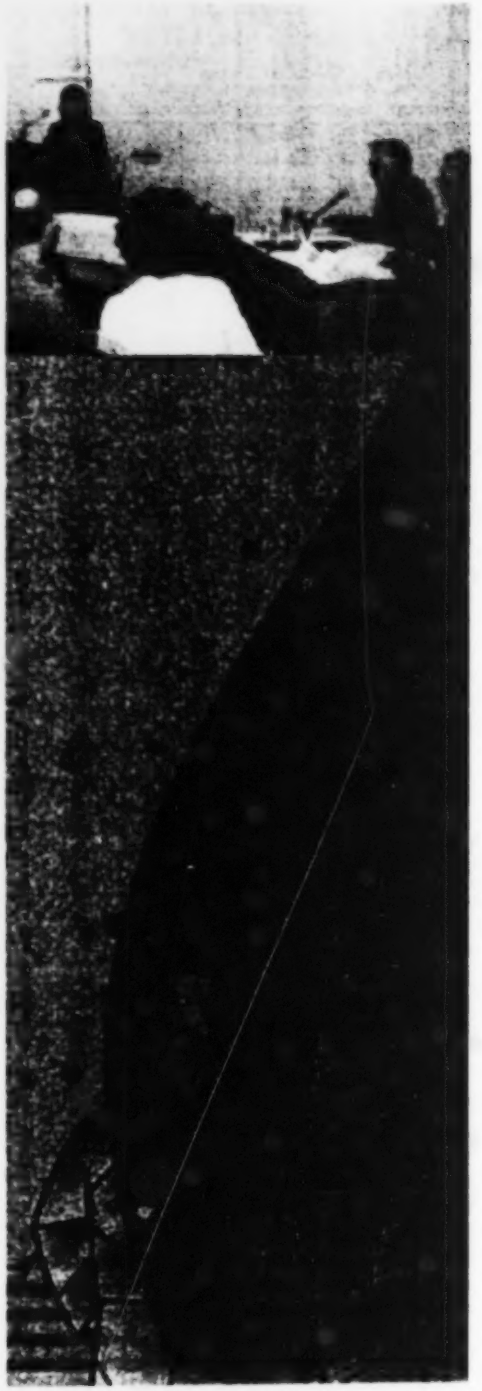

"Communities and the Challenge of Conflict: New Perspectives on Restorative Justice"

This video explores the possibility of using restorative justice to help build stronger and more vibrant communities. The people who appear in the video present different views on restorative justice. Some claim that restorative justice has great potential to respond to the needs of victims and offenders and to empower communities, while others are more tentative in their appraisals.

The Commission has also produced a video on the potential and challenges of restorative justice, along with a study guide for use in education programs. The people who appear in the video present different views on restorative justice. Some claim that restorative justice has great potential to respond to the needs of victims and offenders and to empower communities, while others are more tentative in their appraisals. The video also captures the experiences of a victim and an offender who participated in a restorative justice program.

The Commission distributed approximately 1,000 copies of the video this year to community organizations and other groups across the country. The Commission has also screened the video at numerous events, including those held during Restorative Justice Week.

LINKING WITH THE RESEARCH COMMUNITY

The key component of the Commission's work is research. The Commission takes a multidisciplinary approach to research, examining not only the legal aspects of various issues but also the psychological, sociological, economic and political aspects.

The Commission's approach to research is also characterized by an extensive use of partnerships with the research community. Although the Commission sponsors its own research, it also partners with other members of the research community to increase its ability to fund worthy projects. This interaction increases awareness, fosters more research, deepens the debate and broadens the constituency for the reform and renewal of the law.

The **Legal Dimensions Initiative** is one example of jointly funded research. Established in 1999, it is a legal and socio-legal research initiative sponsored annually by the Commission, the Canadian Association of Law Teachers (CALT), the Canadian Law and Society Association (CLSA) and the Canadian Council of Law Deans. Legal and socio-legal scholars are invited to submit proposals for research papers. Up to six proposals are selected for an award of $3,000 as an honorarium to produce the paper, as well as expenses incurred to present the paper as a work in progress at the annual meetings of CALT and CLSA. The topic in 2000–2001 was "Social Relationships: Refocusing the Public/Private Divide."

Legal Dimensions Papers for 2001

DARIN BARNEY
Invasions of Publicity: Digital Networks and the Privatization of the Public Sphere

NICHOLAS BLOMLEY AND DAMIAN COLLINS
Private Needs and Public Space: Politics, Poverty and Anti-Panhandling by-laws in Canadian Cities

NATHAN BRETT
Inequality and the Divisions Between Public and Private

CHRISTIAN BRUNELLE
Emergence of 'Identity Associations' in Collective Labour Relations

LISA PHILIPPS
There's Only One Worker: Toward the Legal Integration of Paid Employment and Unpaid Caregiving

STEPAN WOOD
Green Revolution Greenwash? Voluntary Environmental Standards, Public Law and Private Authority in Canada

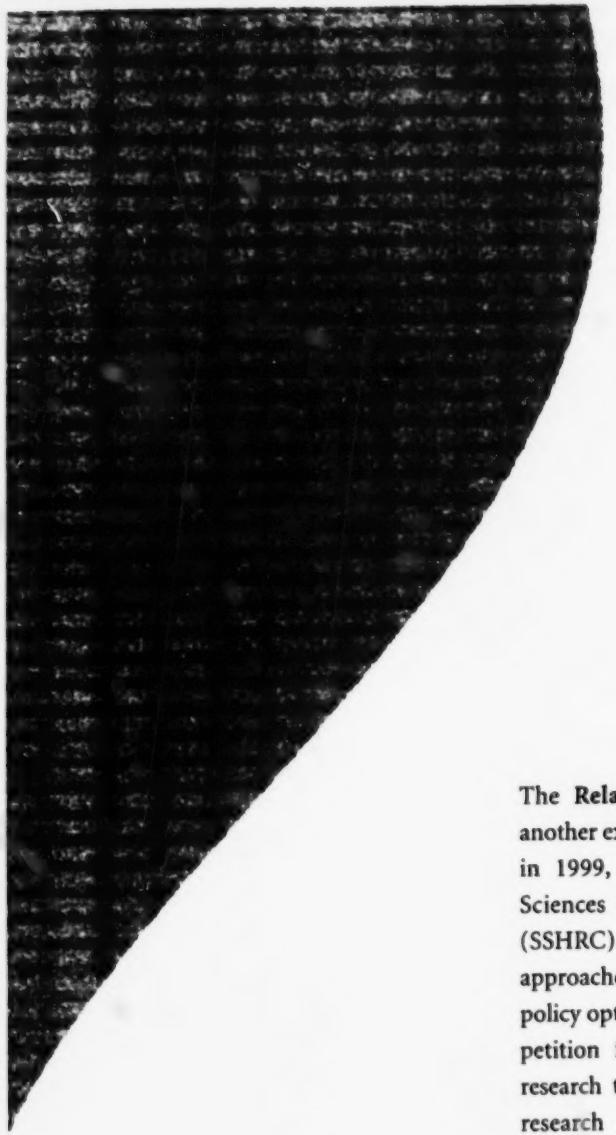

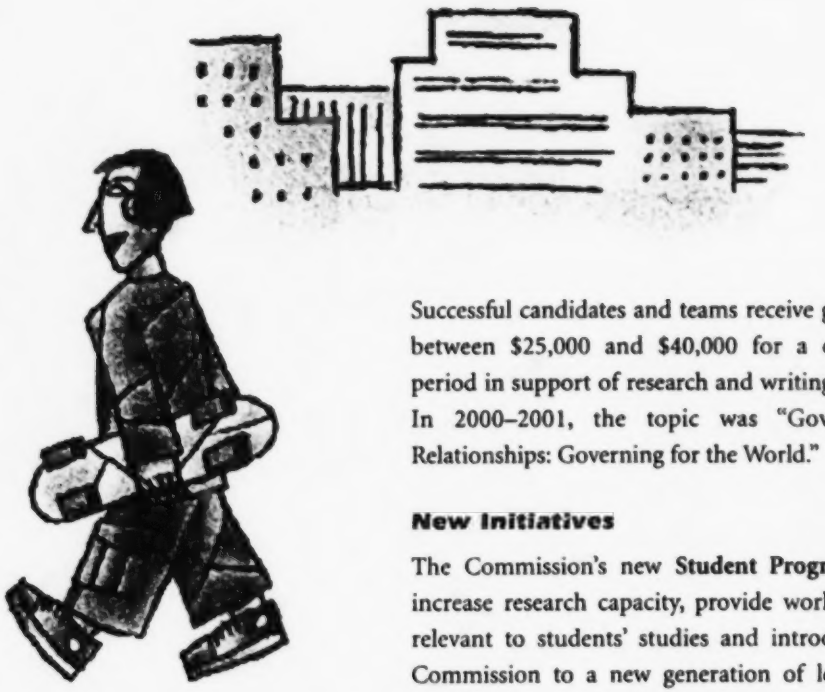

The **Relationships in Transition Program** is another example of a joint project, also established in 1999, by the Commission and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC). It encourages multidisciplinary approaches that explore and assess alternative policy options for law reform. Each year, the competition focuses on one of the Commission's research themes. The Commission structures its research around four complementary themes: personal relationships; social relationships; economic relationships and governance relationships. Successful candidates and teams receive grants of between $25,000 and $40,000 for a one-year period in support of research and writing papers. In 2000–2001, the topic was "Governance Relationships: Governing for the World."

New Initiatives

The Commission's new **Student Program** will increase research capacity, provide work that is relevant to students' studies and introduce the Commission to a new generation of legal and social sciences scholars. The program aims to employ up to four university students to conduct part-time research for the Commission during the academic year. Students are selected through a competitive process. Because the work is forwarded and returned by e-mail and telephone, the Commission is able to hire students from across the country.

Another new research program this year is the **Virtual Scholar in Residence Program**. It is a partnership with SSHRC established to support multidisciplinary research on law reform issues

and to strengthen relationships between the Commission, academic disciplines and policy makers. The program provides funding that will allow a scholar based anywhere in Canada to work 'virtually' with the Commission for six months, using e-mail, tele- and video-conferencing, and other communications technologies to advance research on one of the Commission's four research themes.

The Law Commission of Canada will continue to build innovative research partnerships with public and private sector organizations, including the academic community and other centres of research. Our goal is to foster research from a wide range of perspectives by forging dynamic and creative networks of groups and individual Canadians interested in the reform and renewal of the law.

Seeking New Ideas and Perspectives

The Commission recognizes the value of new ideas and fresh perspectives that arise from free-ranging discussions. Its two Roundtables on Legislation *invited law, sociology and anthropology scholars to discuss aspects of legislation from the perspective of their respective disciplines. After the first session, the scholars, unencumbered by the usual research parameters, wrote papers on such topics as plain language drafting, the implications of making laws available on the Internet and the meaning of preambles. Drafts of the papers were presented and discussed at the second roundtable in February 2001.*

Management Report

We have prepared the accompanying financial statement of the Law Commission of Canada in accordance with the reporting requirements and standards of the Receiver General for Canada. The financial statement was prepared in accordance with the significant accounting policies set out in note 2 of the statement on a basis consistent with that of the preceding year. Financial information included in the ministerial statements, in the Report on Plans and Priorities, and elsewhere in the Public Accounts of Canada is consistent with that contained in this financial statement, unless otherwise indicated.

Some of the information included in the financial statement is based on management's best estimates and judgements with due consideration given to materiality.

To fulfill its reporting and accounting responsibilities, the Commission maintains a set of accounts which provides a centralized record of financial transactions and maintains systems of financial management and internal controls at appropriate costs. They are designed to provide reasonable assurance that transactions are properly authorized by Parliament and are executed in accordance with prescribed regulations, and are properly recorded as to maintain accountability of Government funds and safeguard the Commission's assets. The Commission also seeks to assure the objectivity and integrity of data in its financial statements by careful selection, training and development of qualified staff, by organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility, and by communication programs aimed at ensuring that its regulations, policies, standards and managerial authorities are understood throughout the Commission.

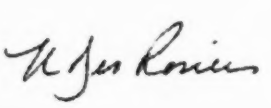

Nathalie Des Rosiers
President

Bruno Bonneville
Executive Director

LAW COMMISSION OF CANADA

Statement of Operations
for the Year Ended March 31, 2001 (in dollars)

	2001	2000
Expenditures		
Professional and special services	1,112,943	1,118,250
Salaries and employee benefits	831,627	701,969
Travel, communication and publications	624,205	580,826
Commissioners and Commission meetings	376,602	400,960
Accommodation	65,141	65,626
Supply, materials and equipment	87,283	36,391
Advisory Council	22,263	45,103
Rental, repair, equipment maintenance and fit-up	65,884	40,806
Training, conferences and memberships	15,232	18,152
Other	11,771	8,068
Total expenditures	**3,212,951**	**3,016,151**
Non-tax revenue		
Refund of previous year's expenditures	4,861	657
Other	23,774	12,534
Total Non-tax revenue	**28,635**	**13,191**
Net cost of operations	**3,184,316**	**3,002,960**

The accompanying notes are an integral part of the Statement of Operations.

1. **Authority and Operations:** The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act*, which came into force in 1997. The Commission's expenditures are funded by an annual appropriation from Parliament.

2. **Significant Accounting Policies:** The Statement of Operations has been prepared in accordance with the requirements and standards for reporting established by the Receiver General for Canada. The most significant accounting policies are as follows:

   a) **Expenditure Recognition:** All expenditures are recorded for all goods and services received and/or performed up to March 31, 2001, in accordance with the government's payable-at-year-end accounting policies.

   b) **Capital Purchases:** Acquisition of capital assets are charged to operating expenditures in the year of purchase.

   c) **Services Provided without Charge by Government Departments:** Amounts for services provided without charge from government departments are included in the operating expenditures. They consist of accommodation costs and payments to employee insurance plans.

3. **Parliamentary Appropriations**

	2001	2000
Law Commission of Canada – Vote 35	3,050,050	3,000,550
Budgetary Lapse	86,085	237,204
Total	**2,963,965**	**2,763,346**
Add: Statutory contributions to employee benefit plans	145,999	150,000
Total use of appropriations	**3,109,964**	**2,913,346**
Add: Services provided without charge by other government departments	102,987	102,805
Less: Non-tax revenue	4,861	657
	23,774	12,534
Net cost of operations	**3,184,316**	**3,002,960**

ADVISORY COUNCIL MEMBERS

Jacques Auger
Sherbrooke, Quebec

Darin Barney
Saint John, New Brunswick

June Callwood
Toronto, Ontario

Bradley Crawford
Toronto, Ontario

Janet Dench
Montréal, Québec

Margaret Denike
North Bay, Ontario

Irène d'Entremont
Yarmouth, Nova Scotia

Wilma Derksen
Winnipeg, Manitoba

Emerson Douyon
Ville Mont-Royal, Quebec

Leena Evic-Twerdin
Iqaluit, Nunavut

Dave Farthing
Ottawa, Ontario

Gerry Ferguson
Victoria, British Columbia

Richard Fuchs
Ottawa, Ontario

Jean-Pierre Gariépy
Chomedey, Quebec

Mavis Henry
Sidney, British Columbia

Andrée Lajoie
Montréal, Québec

Hans Mohr
Gananoque, Ontario

Michael Morrison
Charlottetown,
Prince Edward Island

Katherine Peterson
Yellowknife,
Northwest Territories

Alan Reynolds
Edmonton, Alberta

Morris Rosenberg
Ottawa, Ontario

Gillian Trumper
Port Alberni, British Columbia

Mary-Ellen Turpel-Lafond
Saskatoon, Saskatchewan

COMMISSION STAFF

Bruno Bonneville
Executive Director

Susan Zimmerman
Director of Research

Lucie Gagné
Director of Communications

Suzanne Schryer-Belair
Administration and Financial Services Officer

Patricia Steele
Executive Secretary

Susan Alter
Research Officer

Dennis Cooley
Research Officer

Lise Traverny
Communications Officer

Annie Di Palma
Communications Officer

Germaine Mallette
Executive Assistant

Events and Activities

SPEECHES

2000

La réforme du droit et ses organismes, President Macdonald, Conférence des juristes de l'État, Québec City, April 12

Reforming or rethinking the law? Canada's experience of law reform, President designate Nathalie Des Rosiers, Rencontre internationale des juristes d'expression française, Montpellier, France, July 1

Is it possible to tame the living law? The challenges of law reform, President Des Rosiers, conference on "Sources et instruments de justice en droit privé," Montréal, October 4

Is age an outdated legal concept? President Des Rosiers, 2nd Rencontres Sauvy — 13e Entretiens du centre Jacques-Cartier, Montréal, October 5

Confidentiality, human relationships and law reform, President Des Rosiers, conference on "Confidentiality and society: Psychotherapy, ethics and the law," Montréal, October 13

Governance and the citizen: The research agenda of the Law Commission of Canada, President Des Rosiers, Conference of Ontario Boards and Agencies, Toronto, November 17

Empowerment of victims, Commissioner Alan Buchanan, Pitblado Lectures, Winnipeg, November 17–18

Families, communities and peoples: Redress and healing for secondary victims of institutional abuse, President Des Rosiers, 2nd Annual National Summit on Institutional Liability for Sexual Assault and Abuse, Toronto, February 15

Restorative justice, President Des Rosiers, Department of Criminology, University of Ottawa, Ottawa, March 26

Penal law, President Des Rosiers, University of Ottawa, Ottawa, March 27

PUBLICATIONS

Close Personal Adult Relationships

Discussion Paper

Recognizing and Supporting Close Personal Relationships Between Adults, May 2000

Research Studies

The Evolution and Diversity of Relationships in Canadian Families, Tereza Janz, September 2000

What's sex got to do with it? Tax and the 'family', Claire Young, May 2000

The legal regulation of adult personal relationships: evaluating policy objectives and legal options in federal legislation, Brenda Cossman and Bruce Ryder, May 2000

Division of powers and jurisdictional issues relating to marriage, EGALE Canada, June 2000

Governance Relationships

Study

The Governance of Health Research Involving Human Subjects, May 2000

Joint Publications

Speaking Truth to Power: A Treaty Forum, in partnership with the British Columbia Treaty Commission, February 2001

EVENTS

Presentation on Restoring Dignity, National Judicial Institute, London, April 11

Presentation on Restoring Dignity, Ligue des droits et libertés du Saguenay, Jonquière, May 5

Presentation to the National Advisory Council on Aging, Ottawa, May 10

Community Forum on Justice at "Conference 2000: Communities Challenging Violence," Charlottetown, June 14

Presentation on Restoring Dignity, Commissioner Gwen Boniface, Annual Meeting of the Ontario Criminal Injuries Compensation Board, Toronto, June 21

Discussion session on close personal adult relationships, First National Family Conference, Canadian Association for Community Living, Edmonton, October 19

Conference on "Médecine, technologie et humanisme : une alliance contre la nature?" Annual Meeting, Canadian Bioethics Society, Québec City, October 20

Presented a booth at "Family Support: A National Priority," Canadian Association of Family Resources Programs, Aylmer, October 20

Co-sponsored conference on "Understanding Restorative Justice from Principles to Practice," Simon Fraser University Centre for Restorative Justice, Vancouver, October 26–27. The Commission also gave a presentation on restorative justice at the Ron Wiebe Memorial Lecture and Dialogue on Restorative Justice held during this event.

Presentation, screening of video and discussion on restorative justice at conference on "Harmony in Healing: Broken Wings Take New Flight," Calgary, November 17

Forum on Community Participation in the Justice System: Restorative Justice Approaches to Conflict, Ottawa, November 28

Acknowledgements

Over this past year, many people helped to support the work of the Law Commission of Canada. We are particularly grateful to:

- The Honourable A. Anne McLellan, Minister of Justice and Attorney General of Canada;
- Morris Rosenberg, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General of Canada;
- Angela Connidis, Counsel, Department of Justice;
- Gérald Brazeau, Records Management Clerk; and
- Corporate Services at the Canadian Human Rights Commission.

The Law Commission of Canada has also benefited from the research contributions of:

- Karen Gorby and Shauna Labman, co-op students;
- Patricia DiSario and William Maclarkey, summer students;
- Simon Archer, Sofia Gutierrez, Tina Piper and Robert Poirier, the 'virtual' students who worked part-time; and
- Natalie L'Heureux, research assistant.

RAPPORT ANNUEL **2000 – 2001**

Commission du
droit du Canada

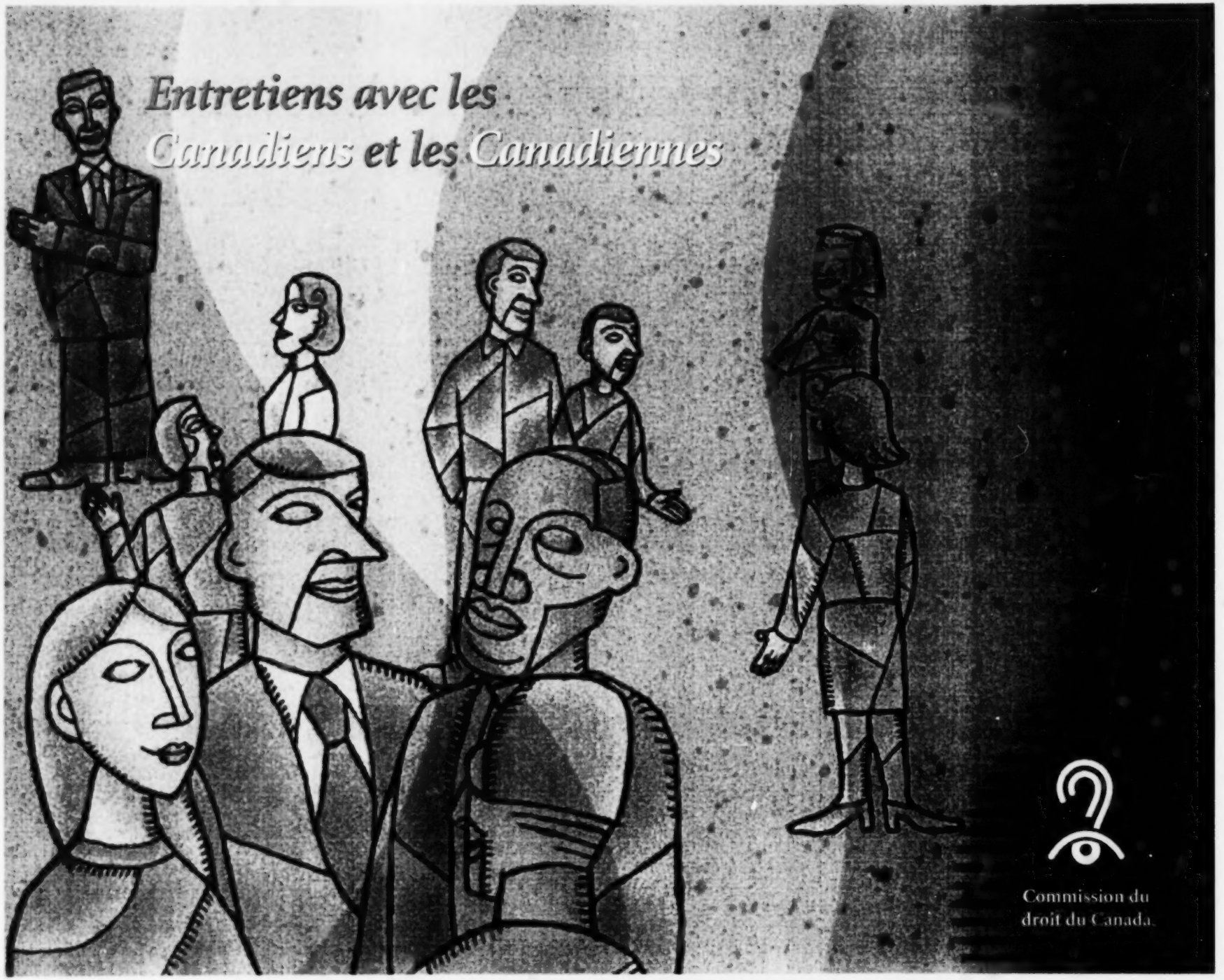
Entretiens avec les
Canadiens et les Canadiennes
Commission du
droit du Canada

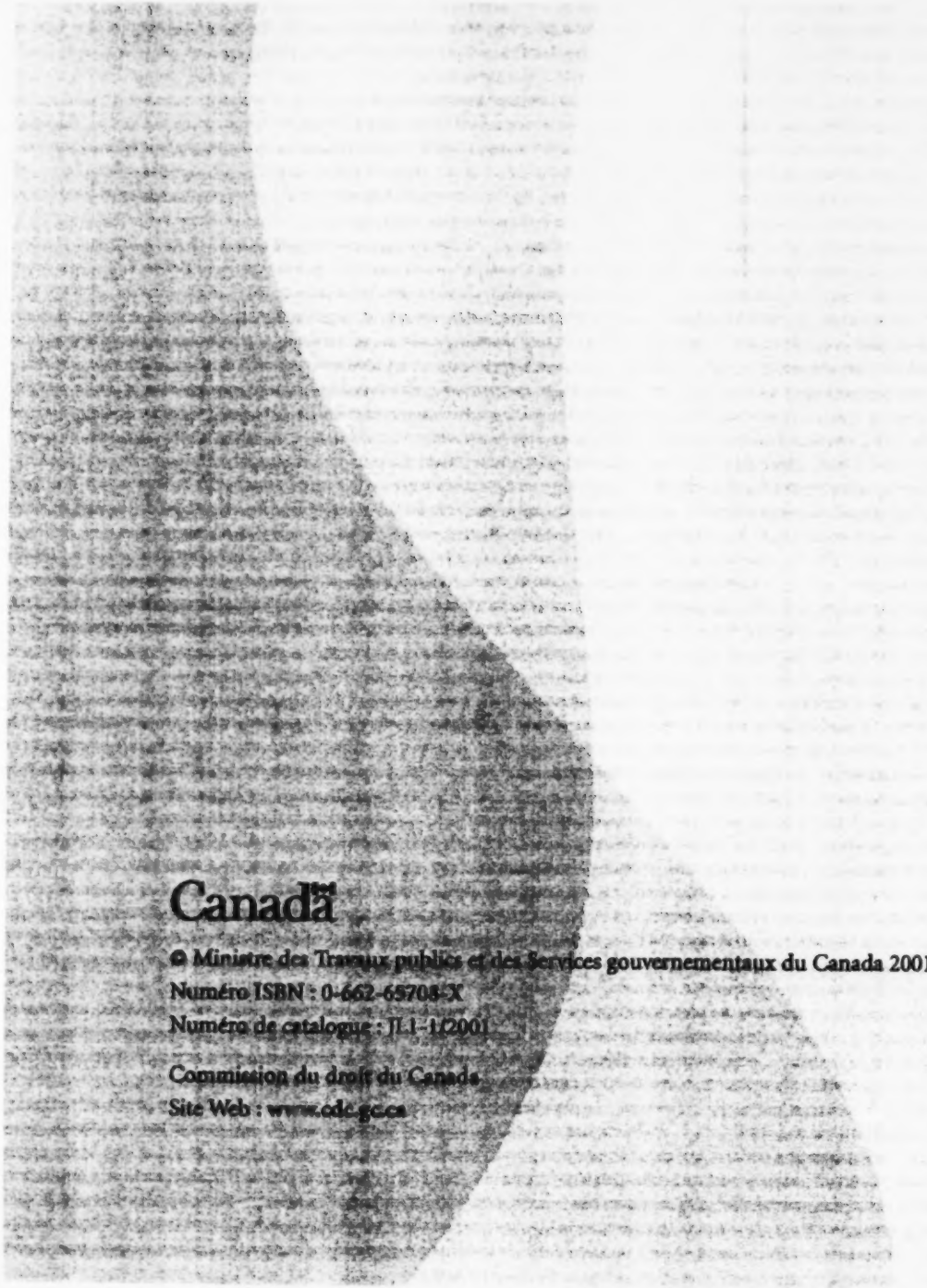

Canada

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2001

Numéro ISBN : 0-662-65708-X
Numéro de catalogue : JL1-1/2001

Commission du droit du Canada
Site Web : www.cdc.gc.ca

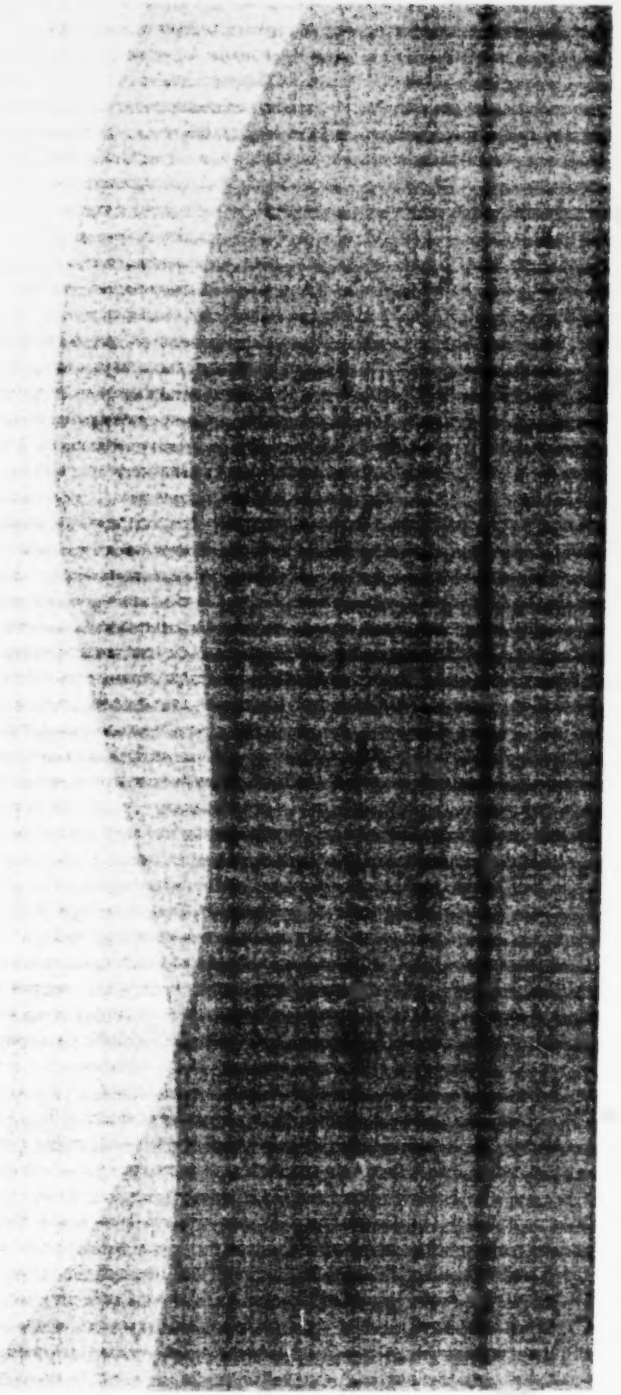

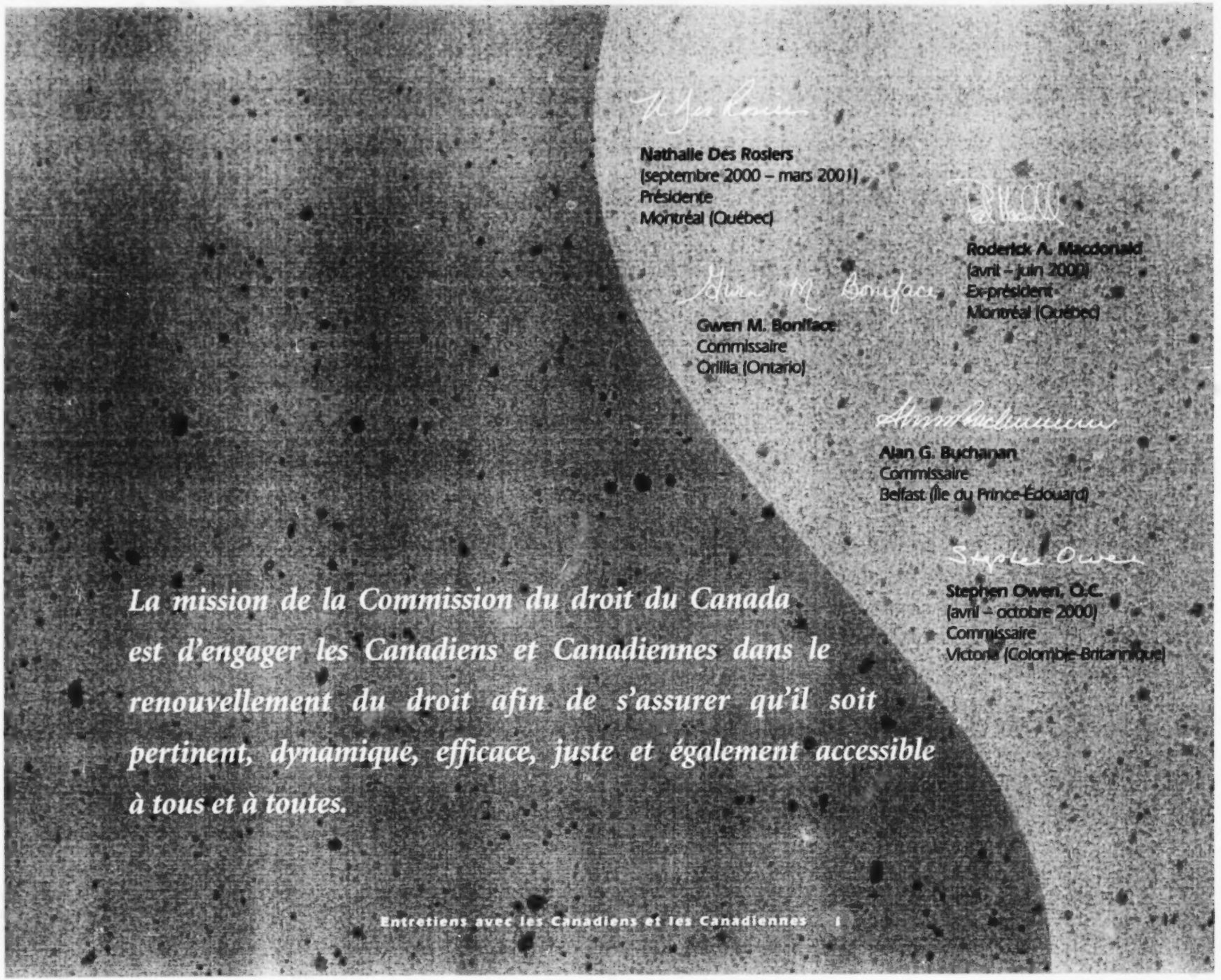

Nathalie Des Rosiers
(septembre 2000 – mars 2001)
Présidente
Montréal (Québec)

Roderick A. Macdonald
(avril – juin 2000)
Ex-président
Montréal (Québec)

Gwen M. Boniface
Commissaire
Orillia (Ontario)

Alan G. Buchanan
Commissaire
Belfast (Île du Prince-Édouard)

Stephen Owen, C.C.
(avril – octobre 2000)
Commissaire
Victoria (Colombie-Britannique)

La mission de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Message de la présidente

Cette année marque la quatrième année d'existence de la Commission du droit du Canada. C'est une année où l'on a réaffirmé et consolidé les choix originaux de la Commission relativement à son orientation et sa méthodologie et poussé plus loin l'approche adoptée au moment de sa création :

- Une approche qui met l'accent sur la compréhension de la réalité du droit, sur la façon dont il est vécu par la population canadienne et sur ses répercussions dans leur vie;
- Une approche qui cherche à remettre en question certaines des hypothèses fondamentales qui informent le droit;
- Une approche qui engage les citoyens et citoyennes dans le processus de compréhension et de renouvellement du droit.

La détermination à engager les gens dans nos travaux a été au centre de nos activités durant l'exercice 2000-2001. Tous méritent d'être entendus sur les questions de réforme du droit. Pour les institutions comme la Commission, le défi consiste à maintenir l'accessibilité des travaux et de l'approche – accessibilité physique, intellectuelle et culturelle. Le présent rapport annuel décrit les façons dont nous avons réalisé cet engagement. Au cours des prochaines années, nous poursuivrons nos efforts dans cet esprit.

Engager la population canadienne dans le renouvellement et la réforme du droit nécessite davantage que des consultations sporadiques. Il faut une volonté véritable de stimuler le débat sur le droit dans la société canadienne et écouter avec attention les divers points de vue. Les gens perçoivent les répercussions du droit dans leurs rapports personnels, leurs collectivités et leur société. Ils ont des choses à dire sur le rôle du droit, ses caractéristiques positives et ses répercussions moins positives. Les engager dans le renouvellement du droit signifie que nous devons écouter leurs histoires et opinions et y réfléchir.

Engager la population canadienne dans le renouvellement du droit signifie par-dessus tout qu'il faut continuer à travailler dans un esprit d'ouverture, d'attention et de réflexion honnête sur le rôle du droit. Cette philosophie continuera d'animer les travaux de la Commission.

Nathalie Des Rosiers
présidente

Engager les Canadiens dans le renouvellement du droit

Le scepticisme élevé au Canada, surtout à l'endroit des institutions traditionnelles comme le droit, pose des défis particuliers pour la réforme du droit. Bien que les citoyens et citoyennes du pays respectent le droit, celui-ci leur semble souvent déconnecté de leur quotidien et de certains des problèmes dont ils sont témoins dans notre société.

Ce sentiment de désaffection, la Commission du droit du Canada l'a constaté dans ses consultations publiques. La Commission a noté qu'une partie de la population canadienne se sent désengagée du droit et des institutions, comme si la « vraie vie » était hors de portée du droit. De fait, on considère davantage celui-ci comme une entrave à une meilleure qualité de vie que comme une contribution à cet objectif.

LES GENS AU CŒUR DU DROIT

Cette perception contraste énormément avec la réalité que les citoyens et citoyennes sont au cœur même du droit. Le droit est fondé sur les rapports humains. Ce sont ces rapports qui tissent la trame de la société canadienne et le droit formel a pour but de faciliter nos interactions au plan personnel, social, économique et de gouvernance.

Les gens jouent également un rôle clé parce qu'ils changent le droit chaque jour en adaptant ses règles à leur quotidien. Ce « droit vivant » sert – ou devrait servir – de base à la réforme et au renouvellement des lois.

La réforme du droit est donc un processus circulaire. Les lois formelles fondées sur les rapports dans lesquels nous nous engageons se trouvent modifiées dans l'usage quotidien que nous en faisons. Ce droit vivant, à son tour, mène vers un renouvellement du droit formel, et le cycle se poursuit.

Rôle de la Commission du droit du Canada

La Commission peut être un intermédiaire dans ce processus. Elle sert de mécanisme pour amener la population canadienne à prendre la place qui lui revient dans le renouvellement du droit. La

Commission sert également à enrichir le débat public en présentant une gamme de possibilités de changement. Notre défi est d'aider les Canadiens et Canadiennes à mieux comprendre le rôle du droit dans leur vie et à les encourager à s'impliquer dans son évolution pour répondre aux besoins et aux valeurs de la société.

« Ceux qui réforment le droit au Canada sont, avant tout, les citoyens. Ils renouvellent le droit en vivant le droit. »

LA COMMISSION DU DROIT DU CANADA
PREMIER RAPPORT ANNUEL

Réalisations

La Commission poursuit ses efforts pour se positionner comme intermédiaire visible et actif pour la population canadienne. En plus de publier des rapports de recherche et d'organiser des groupes de discussion, des conférences et des réunions, elle a également misé sur de nouveaux moyens de communiquer avec les Canadiens et Canadiennes.

On a redessiné le site Web de la Commission au cours de la dernière année. On a ainsi voulu présenter davantage de ressources et d'hyperliens et permettre une plus grande interaction par le biais de babillards de discussion, d'une webdiffusion et de groupes de discussion. Les gens peuvent commenter les rapports de recherche et d'autres publications par courrier électronique, visionner un clip tiré de la vidéo sur la justice réparatrice réalisée par la Commission et commander cette vidéo.

Par exemple, la Commission a tenu une discussion interactive, appelée « webdiffusion », sur les rapports de nature personnelle entre adultes. La journaliste bien connue Francine Pelletier a animé la discussion d'un groupe d'experts sur la fiscalité, le droit de la famille et les pensions. La technologie de webdiffusion permet à l'auditoire Internet de transmettre ses commentaires par courrier électronique pour incorporation, en temps réel, dans la webdiffusion. Plus de 500 Canadiens et Canadiennes se sont branchés au moment de la webdiffusion, et des centaines d'autres ont commenté le rapport de recherche publié sur cette question.

Reconnaissant l'importance des médias comme canal de communication et de compréhension, la Commission a établi, en partenariat avec l'Association du Barreau canadien et le ministère fédéral de la Justice, les **Prix Justicia pour l'excellence en journalisme**. Ces prix reconnaissent l'excellence en journalisme sur le système de justice canadien et les rôles respectifs des institutions et

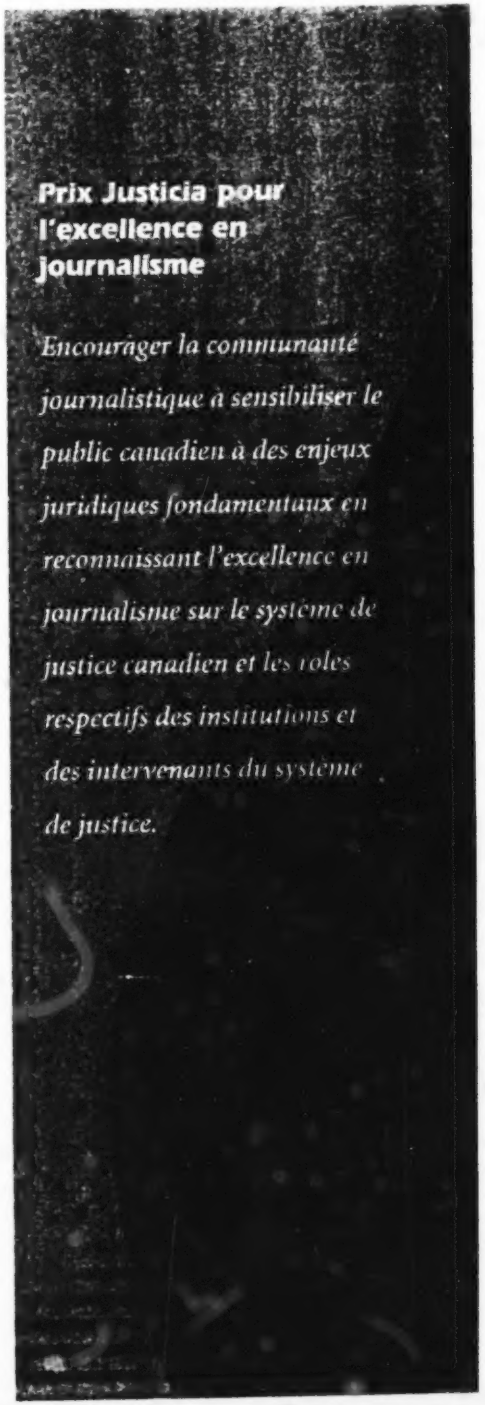

Prix Justicia pour l'excellence en journalisme

Encourager la communauté journalistique à sensibiliser le public canadien à des enjeux juridiques fondamentaux en reconnaissant l'excellence en journalisme sur le système de justice canadien et les rôles respectifs des institutions et des intervenants du système de justice.

Parlons franchement à propos des traités

Cette publication est une compilation des documents et délibérations d'un forum coparrainé par la Commission du droit du Canada et la Commission des traités de la Colombie-Britannique. L'objectif du forum était d'explorer de nouvelles voies menant à la conclusion de traités entre les Premières Nations et les autres niveaux de gouvernement. Les documents ont été publiés pour aider le public à comprendre la signification et les complexités du processus de négociation de traités, de même que les perspectives et attentes particulières des diverses parties.

intervenants qu'il englobe. On souhaite ainsi encourager la communauté journalistique à sensibiliser le public canadien à divers enjeux juridiques fondamentaux. Les premiers gagnants des Prix, remis lors de la conférence annuelle de l'Association du Barreau canadien en août 2000, ont été le Halifax *Herald*, pour sa série d'articles publiés en dix parties sur le mode d'enquête et de poursuite des homicides, et l'émission *Le Point* de la télévision de Radio Canada, pour son reportage « Les murs de la maison plutôt que les barreaux de la prison », une étude des sentences conditionnelles non carcérales au Québec.

La publication de rapports de recherche et de documents de discussion – et le choix de tenir un rôle actif dans la diffusion de ces idées aux groupes d'intérêts et individus – demeure l'une des principales activités de sensibilisation de la Commission. Par exemple, notre étude sur **la gouvernance de la recherche en santé avec des sujets humains** portait sur les complexités morales et juridiques de la recherche en santé nécessitant des sujets humains. Cette importante étude a révélé des lacunes substantielles entre les idéaux exprimés dans la politique – visant à protéger les sujets et à procurer des avantages sociaux – et les dispositions existantes de responsabilité, d'efficacité et autres critères de bonne gouvernance.

Tendre la main aux Canadiens dans leur intimité

RAPPORTS DE NATURE PERSONNELLE ENTRE ADULTES

La Commission a étudié comment le droit canadien aborde les rapports de nature personnelle entre adultes, quels objectifs sous-tendent ces lois et la pertinence d'une nouvelle approche juridique.

Bon nombre de lois au Canada confèrent des avantages ou imposent des responsabilités et des obligations en fonction de certaines hypothèses. Le droit s'est servi du mariage, en particulier – et plus récemment des unions de fait – pour identifier les rapports personnels ou humanitaires. Le droit et les politiques en place ont été adoptés sur la base de ces partenariats de type conjugal, que leur principale raison d'être soit ou non d'appuyer les rapports conjugaux. Cela peut avoir pour conséquence une restriction injustifiée ou, à l'opposé, un débordement de la portée des lois et politiques. Celles-ci risquent donc de ne pas couvrir toutes les personnes originalement visées par leur adoption ou, au contraire, de toucher des personnes qu'on ne visait absolument pas.

Aujourd'hui, les rapports entre adultes et les modèles familiaux sont plus divers qu'au moment de l'adoption initiale de bon nombre de nos lois. Conséquemment, ces lois ne reflètent pas toujours les besoins et valeurs d'aujourd'hui, non plus que toute la gamme de rapports humains que nous estimons désormais signifiants.

Est-il toujours approprié d'utiliser les rapports conjugaux et autres groupes familiaux traditionnels – parents, familles, et ainsi de suite – comme principale base juridique pour verser des prestations ou assigner des responsabilités? Devrions-nous plutôt envisager d'autres concepts pour nous assurer qu'un plus large éventail de rapports sont considérés? L'État a-t-il un rôle à jouer dans le soutien des rapports que forment les citoyens et citoyennes entre eux? Comment peut-il mieux jouer ce rôle? Voilà les questions que la Commission se pose.

« Je me demande pourquoi la personne qui obtient la charge légale de ses enfants lors d'un divorce est pénalisée lorsqu'elle forme un nouveau couple. J'ai vu toutes mes allocations familiales, retours de taxe, etc., coupés et même réclamés lorsque j'ai eu un nouveau conjoint. Les taux d'imposition ont aussi changé. Pourtant, mes revenus sont restés les mêmes. On considère d'emblée que le nouveau conjoint assume la survie des enfants nés du couple précédent. Je peux vous dire que ça n'est pas le cas pour plusieurs d'entre nous. »

EXTRAIT DU BABILLARD DE DISCUSSION DU SITE WEB DE LA COMMISSION

« Le personnel devrait-il avoir droit à un congé non payé pour pouvoir s'occuper d'un êtr
cher avec qui il n'a pas de lien de parenté? Dans l'affirmative, devrait-il avoir droit
des prestations d'assurance-emploi ou à une autre forme de compensation
pour perte de revenu? »

QUESTION D'UN SCÉNARIO DE DISCUSSION

« Les avantages ne devraient être conférés à des personnes qu'en tenant compte de leurs besoins individuels. Un état de dépendance présumée, et une obligation corollaire de soutien qui serait fondée sur l'existence d'un rapport dûment identifié et sanctionné par le droit, ne devraient pas faire partie de la donnée. »

EXTRAIT DU BABILLARD DE DISCUSSION DU SITE WEB DE LA COMMISSION

Realisations

La Commission a publié un document de discussion sur cette question au printemps de l'année 2000. Elle s'est efforcée de le diffuser largement et a tenu plusieurs activités pour solliciter les idées et les points de vue de la population des quatre coins du pays.

La Commission a élaboré une série de scénarios de discussion et de questions pour illustrer la diversité des rapports personnels et l'influence du droit sur ceux-ci. Rédigés sous forme d'histoires sur les divers rapports qu'entretiennent les gens entre eux, ces scénarios donnent vie aux enjeux et illustrent l'importance des questions. Leur publication a contribué à susciter l'intérêt, faciliter la compréhension et provoquer une réflexion. Ces scénarios ont entrainé des discussions et des réactions sur les points de vue divers au Canada à propos des difficultés que soulève le droit, par exemple la remise en question d'un avantage ou d'un inconvénient revenant aux adultes qui entretiennent des rapports personnels.

La Commission a largement fait usage d'Internet pour tendre la main à la population canadienne à ce propos. Elle a notamment affiché dans son site Web des documents d'information et des ressources avec

des hyperliens à d'autres sites pertinents. Tout au long de la période de consultation, de juin 2000 à la fin janvier 2001, un babillard de discussion interactif affichait, avec la permission des auteurs, divers points de vue que les Canadiens et Canadiennes ont fait connaître à la Commission. Tel que déjà mentionné, une discussion interactive d'une heure sur le Web a attiré plus de 500 Canadiens et Canadiennes par le biais de leur ordinateur personnel.

La Commission du droit du Canada est heureuse d'avoir reçu des commentaires aussi réfléchis de douzaines d'organismes et de centaines d'individus. Leur perspective unique sur le droit qu'ils vivent s'est avérée une précieuse ressource.

« Il n'est pas nécessaire de détruire la position unique de l'institution du mariage au sein de notre société pour s'assurer que les divers types de rapports entre les individus puissent bénéficier de la reconnaissance, des avantages et d'un statut conféré par le gouvernement. En effet, de nouvelles politiques pourraient être conçues de manière à ce que tous sortent gagnants à cet égard. »

EXTRAIT DU BABILLARD DE DISCUSSION DU SITE WEB DE LA COMMISSION

Tendre la main aux Canadiens dans leurs collectivités

LA JUSTICE RÉPARATRICE

Les limites du système juridique canadien dans le règlement des conflits sont connues depuis longtemps. L'expérience d'un tribunal civil – pour la population capable d'y accéder – peut laisser toutes les parties insatisfaites et désenchantées. Celle d'un tribunal criminel le peut aussi, les victimes se sentant détachées du processus et les délinquants n'étant pas toujours tenus responsables des conséquences concrètes de leur comportement.

La Commission a exploré l'idée de justice réparatrice comme approche alternative d'application de la justice criminelle. Elle examine également le potentiel de cette idée pour d'autres domaines du droit, comme le droit de la famille, le droit du travail et le droit commercial.

La justice réparatrice est fondée sur le principe qu'un conflit criminel aboutissant dans le système judiciaire n'est pas seulement, ou même principalement, une transgression aux lois de l'État. Il représente plutôt la rupture d'un rapport entre deux personnes ou plus. C'est pourquoi la justice réparatrice se concentre sur les éléments physiques, économiques, émotifs, psychologiques et spirituels du conflit.

Les programmes de justice réparatrice tentent de réparer le tort causé par le crime. Ces tentatives vont au-delà de la simple réparation pour les victimes et donnent lieu à un processus de guérison, un processus thérapeutique, pour toutes les parties en cause, y compris les délinquants et la collectivité. Cette tentative de transformation sociale est la force de la justice réparatrice mais, comme les études de la Commission le démontrent, elle a aussi ses limites.

Par exemple, l'une des caractéristiques clés de la justice réparatrice est la sensibilité aux besoins et inquiétudes des victimes. Pourtant, dans les faits, les victimes peuvent se sentir forcées de participer au processus. Elles peuvent avoir le sentiment que les besoins des délinquants sont placés en priorité. Ainsi, certaines femmes victimes de violence conjugale

s'inquiètent de l'objectif clairement inadéquat de « restaurer » un rapport marqué par l'abus ou le déséquilibre des pouvoirs.

La Commission continuera d'explorer le potentiel créatif d'une justice réparatrice en tant qu'occasion d'améliorer la vie de toutes les personnes touchées par un conflit menant au crime.

Réalisations

En 1999, la Commission a publié un document de discussion sur la justice réparatrice en invitant les commentaires de la population canadienne. Cette année, en plus de participer à plusieurs conférences et événements sur la justice réparatrice, elle a parrainé deux débats publics sur ce sujet – l'un à Charlottetown, et l'autre à Ottawa.

« Le but de la politique sociale ne saurait consister simplement dans l'élimination des conflits – ce serait du reste impossible. Il consiste plutôt à miser sur le potentiel transformateur des conflits, à s'en servir pour construire une société plus juste. »

Extrait du document de discussion : De la justice réparatrice à la justice transformatrice

Le **débat public sur la justice** à Charlottetown s'insérait dans un événement de plus grande envergure, intitulé « Conférence 2000 : les collectivités défient la violence ». Plus d'une centaine de personnes y ont participé avec un groupe de huit personnes de milieux divers venus parler de leur expérience avec le système de justice criminelle et de leurs perspectives sur la justice réparatrice et son potentiel pour renforcer les collectivités.

Le débat d'Ottawa a également accueilli plus d'une centaine de participants. L'événement présentait notamment Nils Christie, professeur de criminologie à l'Université d'Oslo et expert reconnu mondialement en matière de justice réparatrice, de même que James Scott, le coordonnateur de programme du projet sur la justice collaboratrice à Ottawa.

La Commission a en outre produit une vidéo sur le potentiel et les défis de la justice réparatrice, ainsi qu'un guide d'étude pouvant être utilisé dans le cadre d'un programme d'éducation. Les personnes apparaissant dans la vidéo communiquent divers points de vue sur la justice réparatrice. Certains affirment que cette justice a beaucoup de potentiel pour répondre aux besoins des victimes et des auteurs des méfaits et pour donner aux collectivités le pouvoir d'agir.

« Le défi des conflits pour les collectivités : Nouvelles perspectives sur la justice réparatrice »

Cette vidéo explore la possibilité d'utiliser le concept de la justice réparatrice pour renforcer les collectivités et les rendre plus dynamiques. Les personnes présentées communiquent divers points de vue sur la justice réparatrice. Certains affirment que cette justice a beaucoup de potentiel pour répondre aux besoins des victimes et des auteurs des méfaits et pour donner aux collectivités le pouvoir d'agir. D'autres l'endossent d'une manière plus réservée.

D'autres l'endossent d'une manière plus réservée. La vidéo présente également l'histoire d'une victime et d'un délinquant qui ont participé à un programme de justice réparatrice.

La Commission a distribué environ 1 000 exemplaires de cette vidéo dans les organismes communautaires et autres groupes d'intérêts du pays. Elle a également saisi l'occasion de présenter la vidéo lors de nombreux événements, notamment durant la Semaine de la justice réparatrice.

ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES CHERCHEURS

La recherche est un élément clé des travaux de la Commission. Celle-ci adopte une approche multidisciplinaire examinant non seulement les aspects légaux des enjeux, mais également leurs aspects psychologiques, sociologiques, économiques et politiques.

L'approche de recherche de la Commission se distingue également par un large recours à des partenariats avec la communauté de recherche. Bien que la Commission parraine ses propres recherches, elle établit également des partenariats avec d'autres membres de la communauté de la recherche afin d'augmenter sa capacité de subventionner des projets de recherche utiles. Cette interaction permet de sensibiliser davantage, de favoriser la recherche, d'approfondir le débat et d'élargir la base de réforme et de renouvellement du droit.

L'**initiative « Perspectives juridiques »** est un exemple de cette recherche bénéficiant d'un financement mixte. Établie en 1999, cette initiative subventionne annuellement des recherches juridiques et sociojuridiques en combinant les ressources de la Commission du droit du Canada, de l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD), de l'Association canadienne droit et société (ACDS) et du Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada. Les chercheurs juridiques et sociojuridiques sont invités à soumettre des propositions de recherche. Six sont retenues et reçoivent une somme de 3 000 $ à titre d'honoraires pour produire le document, en plus du remboursement des dépenses de présentation du travail en cours lors des réunions annuelles de l'ACPD et de l'ACDS. Le thème 2000-2001 abordait les rapports sociaux : Nouvelles perspectives sur la distinction publique-privée.

Le programme **Rapports en évolution** est un autre exemple de projets conjoints, également établi en 1999 par la Commission et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Il encourage les approches multidisciplinaires à la réforme du droit afin d'explorer et d'évaluer les options de politique

« Perspectives juridiques » Projets de recherche 2001

DARIN BARNEY
L'envahissement de la publicité : les réseaux numériques et la privatisation de l'espace public

NICHOLAS BLOMLEY ET DAMIAN COLLINS
Les besoins privés et l'espace public : la politique, la pauvreté et la réglementation contre les mendiants dans les municipalités canadiennes

NATHAN BRETT
Les inégalités et les divisions entre le public et le privé

CHRISTIAN BRUNELLE
L'émergence des « associations identitaires » dans les rapports collectifs de travail

LISA PHILIPPS
Il n'y a qu'un travailleur : Vers l'intégration juridique de l'emploi rémunéré et des personnes non rémunérées qui assurent des soins

STEPAN WOOD
La révolution verte est-elle diluée ? Les normes environnementales volontaires, le droit public et l'autorité du privé au Canada

alternative. Chaque année, le programme porte sur l'un des quatre thèmes de recherche privilégiés par la Commission : rapports personnels; rapports sociaux; rapports économiques; et rapports de gouvernance. Les candidats et équipes retenus reçoivent des subventions pour la recherche et la rédaction du rapport variant entre 25 000 et 40 000 $ pour une année. En 2000-2001, le thème abordait les rapports de gouvernance : La gouvernance mondiale.

Nouveaux programmes

Le nouveau **Programme étudiant** de la Commission augmentera la capacité de recherche, fournira du travail pertinent aux étudiants et présentera la Commission, ses idées et thèmes de recherche à une nouvelle génération d'universitaires en sciences juridiques et sociales. Le programme vise à employer jusqu'à quatre étudiants universitaires pour effectuer une recherche à temps partiel pour la Commission durant l'année scolaire. Ceux-ci sont sélectionnés par le biais d'un concours. Comme le travail est transmis et retourné par courrier électronique et téléphone, nous pouvons embaucher des étudiants de n'importe où au pays.

Le **programme Chercheur en résidence « virtuelle »** est un autre exemple d'un nouveau programme de recherche cette année. Il s'agit d'un partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines établi pour appuyer une recherche multidisciplinaire sur les enjeux de la réforme du droit et pour renforcer les relations entre la Commission, le milieu académique et les artisans de politique. Le programme fournit un financement qui permettra à

un universitaire, basé n'importe où au Canada, de travailler « virtuellement » pendant six mois avec la Commission, utilisant le courrier électronique, les téléconférences et vidéoconférences ainsi que d'autres technologies de communication pour avancer la recherche dans l'un des quatre thèmes privilégiés par la Commission.

La Commission du droit du Canada continuera à établir des partenariats de recherche novateurs avec des organismes du secteur public et du secteur privé, le milieu académique et d'autres collectivités et centres de recherche. Notre objectif est de favoriser la recherche à partir d'un large éventail de perspectives en forgeant des réseaux dynamiques et novateurs de groupes et d'individus canadiens intéressés par le renouvellement du droit.

À la recherche de nouvelles idées et perspectives

La Commission reconnait la valeur de nouvelles perspectives émergeant d'une discussion libre sur des enjeux sociojuridiques. Ses deux **tables rondes sur la législation** *invitaient les universitaires de droit, de sociologie et d'anthropologie à discuter de législation du point de vue de leur discipline académique. Après la première séance de discussion, les universitaires, libres des contraintes habituellement imposées par les paramètres de recherche, ont produit des documents sur toute une gamme de sujets comme la rédaction en langage clair et simple; les implications de la publication des lois sur Internet et la signification et l'utilisation des préambules. Des ébauches de ces documents ont été présentées et discutées à la table ronde de février 2001.*

Rapport de la gestion

Nous avons dressé l'état financier de la Commission du droit du Canada selon les exigences et normes de présentation établies par le Receveur général du Canada. Cet état financier a été préparé selon les principales conventions comptables énoncées à la note 2 de l'état, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. L'information financière figurant dans les états ministériels, dans le Rapport sur les plans et priorités ou ailleurs dans les Comptes publics du Canada est conforme à cet état financier, sauf indication contraire.

Une partie de l'information contenue dans cet état financier se fonde sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, tout en tenant dûment compte de l'importance relative des faits.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapport et de comptabilité, la Commission tient à jour une série de comptes qui fournissent un registre centralisé des opérations financières. Elle maintient aussi des systèmes de gestion financière et de contrôle interne à un coût acceptable. Ces systèmes visent à fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, effectuées conformément aux règlements applicables et enregistrées correctement de façon à assurer la comptabilisation des fonds publics et à protéger les actifs de la Commission. Cette dernière s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans cet état financier par une sélection, une formation et un perfectionnement rigoureux d'employés qualifiés, par des dispositions organisationnelles permettant un juste partage des responsabilités et par des programmes de communication visant à bien faire connaître ses règlements, politiques, normes et autorisations administratives dans toutes ses composantes.

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Bruno Bonneville
Directeur exécutif

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

État des résultats d'exploitation
pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (en dollars)

	2001	2000
Dépenses		
Services professionnels et spéciaux	1 112 943	1 118 250
Traitements et régimes d'avantages sociaux des employés	831 627	701 969
Voyages, communications et publications	624 205	580 826
Réunions des commissaires et de la Commission	376 602	400 960
Loyer	65 141	65 626
Approvisionnement, fournitures et équipement	87 283	36 391
Conseil consultatif	22 263	45 103
Location, réparation, entretien d'équipement et frais d'aménagement	65 884	40 806
Formation, conférences et frais d'adhésion	15 232	18 152
Autres	11 771	8 068
Total des dépenses	**3 212 951**	**3 016 151**
Recettes non-fiscales		
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	4 861	657
Autres	23 774	12 534
Total des recettes non-fiscales	**28 635**	**13 191**
Coût net d'exploitation	**3 184 316**	**3 002 960**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de cet état.

1. **Autorisation et activités :** La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

2. **Principales conventions comptables :** L'état des résultats d'exploitation a été dressé conformément aux exigences et aux normes de présentation établies par le Receveur général du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

   a) **Comptabilisation des dépenses :** Tous les produits reçus ou services dispensés jusqu'au 31 mars 2001 sont comptabilisés, conformément aux règles gouvernementales relatives aux créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE).

   b) **Achat d'immobilisations :** Les immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement l'année de leur acquisition.

   c) **Services fournis gratuitement par des ministères :** La valeur des services fournis gratuitement par des ministères est comprise dans les dépenses de fonctionnement et représente principalement les coûts liés à la location des locaux et à la contribution aux régimes d'assurance des employés.

3. **Crédit parlementaire**

	2001	2000
Commission du droit du Canada – crédit 35	3 050 050	3 000 550
Fonds non utilisés	86 085	237 204
Total	**2 963 965**	**2 763 346**
Plus : contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés	145 999	150 000
Total des crédits utilisés	**3 109 964**	**2 913 346**
Plus : services fournis gratuitement par d'autres ministères	102 987	102 805
Moins : recettes non-fiscales	4 861	657
	23 774	12 534
Coût net d'exploitation	**3 184 316**	**3 002 960**

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF

Jacques Auger
Sherbrooke (Québec)

Darin Barney
Saint John (Nouveau-Brunswick)

June Callwood
Toronto (Ontario)

Bradley Crawford
Toronto (Ontario)

Janet Dench
Montréal (Québec)

Margaret Denike
North Bay (Ontario)

Irène d'Entremont
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)

Wilma Derksen
Winnipeg (Manitoba)

Emerson Douyon
Ville Mont Royal (Québec)

Leena Evic-Twerdin
Iqaluit (Nunavut)

Dave Farthing
Ottawa (Ontario)

Gerry Ferguson
Victoria (Colombie-Britannique)

Richard Fuchs
Ottawa (Ontario)

Jean-Pierre Gariépy
Chomedey (Québec)

Mavis Henry
Sidney (Colombie-Britannique)

Andrée Lajoie
Montréal (Québec)

Hans Mohr
Gananoque (Ontario)

Michael Morrison
Charlottetown
(Île du Prince-Édouard)

Katherine Peterson
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)

Alan Reynolds
Edmonton (Alberta)

Morris Rosenberg
Ottawa (Ontario)

Gillian Trumper
Port Alberni (Colombie-Britannique)

Mary-Ellen Turpel-Lafond
Saskatoon (Saskatchewan)

PERSONNEL DE LA COMMISSION

Bruno Bonneville
Directeur exécutif

Susan Zimmerman
Directrice de la recherche

Lucie Gagné
Directrice des communications

Suzanne Schryer-Belair
Agente principale de l'administration et des services financiers

Patricia Steele
Secrétaire exécutive

Susan Alter
Agente de recherche

Dennis Cooley
Agent de recherche

Lise Traversy
Agente de communications

Annie Di Palma
Agente de communications

Germaine Mallette
Adjointe exécutive

Événements et activités

ALLOCUTIONS

2000

La réforme du droit et ses organismes, président Macdonald, Conférence des juristes de l'État, Québec, 12 avril

Réformer ou repenser le droit? L'expérience canadienne de la réforme du droit, présidente désignée, M^me^ Nathalie Des Rosiers, Rencontre internationale des juristes d'expression française, Montpellier, France, 1^er^ juillet

Peut-on apprivoiser le droit vivant? Enjeux de la réforme du droit, présidente Des Rosiers, conférence sur les sources et instruments de justice en droit privé, Montréal, 4 octobre

L'âge est-il un concept juridique suranné? présidente Des Rosiers, 2^e^ Rencontres Sauvy des 13^e^ Entretiens du centre Jacques-Cartier, Montréal, 5 octobre

La confidentialité, les rapports humains et la réforme du droit, présidente Des Rosiers, conférence *Confidentiality and society: Psychotherapy, ethics and the law,* Montréal, 13 octobre

La gouvernance et le citoyen : le plan de recherche de la Commission du droit du Canada, présidente Des Rosiers, *Conference of Ontario Boards and Agencies,* Toronto, 17 novembre

L'habilitation des victimes, commissaire Alan Buchanan, Pitblado Lectures, Winnipeg, 17 et 18 novembre

2001

Familles, collectivités et personnes : mesures de réparation et guérison pour les victimes indirectes de la violence en établissement, présidente Des Rosiers, deuxième Sommet national annuel sur la responsabilité institutionnelle à l'égard des agressions et abus sexuels, Toronto, 15 février

Allocution sur **la justice réparatrice**, présidente Des Rosiers, département de criminologie de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 26 mars

Allocution sur **le droit pénal**, présidente Des Rosiers, Université d'Ottawa, Ottawa, 27 mars

PUBLICATIONS

Rapports de nature personnelle entre adultes

Document de discussion

La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes, mai 2000

Rapports de recherche

L'évolution et la diversité des relations au sein des familles canadiennes, Teresa Janz, septembre 2000

La fiscalité, la « famille » et le sexe : quel rapport?, Claire Young, mai 2000

L'assujettissement juridique des rapports personnels entre adultes : Évaluation des objectifs, des politiques et des alternatives juridiques dans le cadre de la législation fédérale, Brenda Cossman et Bruce Ryder, mai 2000

Le partage des pouvoirs et l'analyse des compétences en matière de mariage, EGALE Canada, juin 2000

Rapports de gouvernance

Étude

La gouvernance de la recherche en santé avec des sujets humains, mai 2000

Publication conjointe

Parlons franchement à propos des traités, en partenariat avec la British Columbia Treaty Commission, février 2001

ÉVÉNEMENTS

Présentation sur La *dignité retrouvée* devant l'Institut national de la magistrature, London, 11 avril

Présentation sur La *dignité retrouvée* devant la Ligue des droits et libertés du Saguenay, Jonquière, 5 mai

Présentation sur son travail auprès du Conseil consultatif national sur le troisième âge, Ottawa, 10 mai

Débat public sur la justice dans le cadre de la *Conférence 2000 : la violence mise au défi*, Charlottetown, 14 juin

Présentation sur La *dignité retrouvée*, commissaire Gwen Boniface, lors de la réunion annuelle de la Commission ontarienne d'indemnisation des victimes d'actes criminels, Toronto, 21 juin

Séance de discussion sur les Rapports de nature personnelle entre adultes, première conférence nationale sur la famille de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, Edmonton, 19 octobre

Remerciements

Au cours de l'année écoulée, plusieurs personnes ont facilité les travaux de la Commission du droit du Canada. Nous tenons en particulier à remercier les personnes suivantes :

- L'honorable A. Anne McLellan, ministre de la Justice et procureur général du Canada;
- Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et procureur général adjoint du Canada;
- Angela Connidis, avocate au ministère de la Justice;
- Gérald Brazeau, commis de la gestion des dossiers;
- Les Services corporatifs de la Commission canadienne des droits de la personne.

La Commission est également redevable aux personnes suivantes pour leurs recherches :

- Karen Gorby et Shauna Labman, participantes au programme d'enseignement coopératif;
- Patricia DiSario et William Maclarkey, étudiants;
- Simon Archer, Sofia Gutierrez, Tina Piper et Robert Poirier, les étudiants "virtuels" qui ont travaillé à temps partiel;
- Natalie L'Heureux, adjointe à la Recherche.

Remerciements

Au cours de l'année écoulée, plusieurs personnes ont facilité les travaux de la Commission du droit du Canada. Nous tenons en particulier à remercier les personnes suivantes :

- L'honorable A. Anne McLellan, ministre de la Justice et procureur général du Canada;
- Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et procureur général adjoint du Canada;
- Angela Connidis, avocate au ministère de la Justice;
- Gérald Brazeau, commis de la gestion des dossiers;
- Les Services corporatifs de la Commission canadienne des droits de la personne.

La Commission est également redevable aux personnes suivantes pour leurs recherches :

- Karen Gorby et Shauna Labman, participantes au programme d'enseignement coopératif;
- Patricia DiSario et William Maclarkey, étudiants;
- Simon Archer, Sofia Gutierrez, Tina Piper et Robert Poirier, les étudiants "virtuels" qui ont travaillé à temps partiel;
- Natalie L'Heureux, adjointe à la Recherche.